

# Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

## PRENONS LA MOBILISATION !

Le Front National ne sera jamais le répondeur des angoisses sociales qui traversent le pays.

Le Front National est un parti d'extrême droite dont les idéologies sont le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'égalité.

Le gouvernement actuel porte sa part de responsabilité sur la percée de ce parti, car il n'a pas répondu aux attentes des salarié-es et citoyens. Il est responsable du manque de perspectives de conquêtes sociales et d'égalité.

La CGT s'oppose à la logique du dumping social faisant du travail un coût, prône une juste répartition des richesses et pose le problème du coût du capital.

Avec les salarié-es, les retraité-es et les privé-es d'emploi, la CGT s'emploiera à créer les conditions du rapport de forces et développera les luttes sociales pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail, le service public, la politique industrielle et la protection sociale, car elles sont autant de motifs d'espoir et porteuses d'une transformation sociale.

La CGT se mobilise contre le pacte d'austérité et pour le progrès social, salaires, emplois, service public.

**Prenons toute notre place  
dans les initiatives syndicales  
à venir, tant professionnelles  
qu'interprofessionnelles, et faisons  
grandir le rapport de force  
pour faire progresser le monde  
du travail autour des valeurs  
d'égalité, de fraternité,  
de solidarité !**

Numéro

**2014/21**  
Lundi 30 juin 2014

## SOMMAIRE

- ✓ Compte-rendu de la rencontre avec des représentants de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT - Dossier Préparateurs en Pharmacie - 16 juin 2014 p.2
- ✓ Les salarié-e-s, cibles privilégiées de l'ONI p.3
- ✓ 25 Juin 2014 : Les Salariés des Cliniques et des EHPAD entrent en résistance ! Mobilisation exceptionnelle à Médica France de Lille p.4
- ✓ CCNT 66 : Commissions Nationales Paritaires de Négociations - Comptes-Rendus des 17 et 23 juin 2014 p.5
- ✓ CCNT 66 complémentaire santé : Propositions soumises à la négociation p.6
- ✓ Juin, c'est pas Vacances pour les luttes ! p.7-8

**ÉLECTIONS**  
**2014**  
la cgt



Proximité | Solidarité  
Démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur  
[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

N° 2014/21 - Lundi 30 juin 2014

**Fédération Santé  
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -  
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

**Imprimé par nos soins**

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

**FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 55 82 87 74



## DOSSIER PRÉPARATEURS EN PHARMACIE

Lundi 16 juin 2014



*Cette rencontre s'est tenue dans le cadre d'une AG des syndicats CGT d'Officines à laquelle nous avons été conviés. L'objet était d'échanger sur nos activités respectives en direction des Préparateurs en Pharmacie - d'officines et hospitalier(e). Pour rappel, les PPO dépendent de la FNIC-CGT et les PPH de la FD Santé CGT.*

La profession de PP a terriblement évolué ces dernières années, tant en officine qu'en milieu hospitalier. Il devient donc indispensable de faire évoluer les contenus de formation.

Une réingénierie du diplôme s'impose, elle a été actée par la DGOS, lors du dernier HCPP.

Cette décision impose que nos 2 Fédérations mènent ces travaux en totale osmose, en partant d'une plateforme revendicative commune pour la profession.

Aujourd'hui, seul(e)s nos camarades de la FNIC-CGT participent aux instances ou rencontres avec les ministères.

☞ Commission Paritaire Nationale et en sous-commissions

☞ CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

☞ 2 autres camarades, désigné(e)s par la confédération, représentent la CGT au sein de la 20<sup>e</sup> Commission Professionnelle Consultative (*Secteur sanitaire et social, médico-social*) qui gère tous les aspects de formation et qui dépend de l'Éducation Nationale. Nous devons rentrer en contact avec nos 2 collègues afin de porter collectivement nos propositions.

En réalité, il y a un 3<sup>e</sup> représentant CGT, désigné par la CGT Éducation.

### ► Propositions FNIC-CGT, partagées par les représentants de l'UFMICT

- ✓ Diplôme d'État en 3 ans avec 2 ans de tronc commun + 1 année spécifique pour chaque spécialité
- ✓ Formation en alternance
- ✓ Reconnaissance salariale en adéquation avec la qualification
- ✓ Reconnaissance en grade Licence

✓ L'année complémentaire hospitalière devrait aussi s'appliquer aux PP salarié(e)s exerçant dans les établissements privés.

- ☞ La CFE-CGC ne veut pas de grade Licence
- ☞ La CFDT veut séparer les 2 diplômes (BTS en officine et DE pour les hospitaliers)
- ☞ Le Ministère propose le BTS (2 ans) pour tous, y compris les hospitaliers !

BTS (Éducation Nationale) = Possibilité d'ouverture de la formation aux lycées (cours + stages) d'où une remise en cause de la formation en alternance.

Manifestement, en septembre 2013, un courrier a été adressé aux Fédérations d'employeurs des pharmaciens ainsi qu'aux Organisations Syndicales afin que des PP Hospitaliers puissent participer aux travaux d'une sous-commission de la CPNEFP sur la réingénierie du diplôme de Préparateur.

· Nous ignorons à qui ce courrier a été adressé au sein de la CGT.

Les représentants de l'UFMICT proposent de contacter le secrétaire de la CPNEFP, M. LE DIREACH, afin de pouvoir participer à la prochaine séance qui aura lieu le 22 septembre.

### ► En conclusion :

· *Cet échange entre nos 2 fédérations a été très positif.*

· *Il est indispensable que nous poursuivions ces rencontres afin d'élaborer collectivement notre plateforme revendicative et que nous portions les mêmes propositions vis-à-vis des contenus de formation de la profession.*

· *Nous devons prendre contact avec les représentants CGT à la 20<sup>e</sup> CPC afin de les associer à nos réflexions et décisions.*



## LES SALARIÉ-E-S : CIBLES PRIVILÉGIÉES DE L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER !



**A**près avoir utilisé tous les moyens pour contraindre les infirmier-e-s à adhérer, commandé des sondages d'opinion totalement biaisés pour tenter de justifier un semblant de légitimité, L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER S'ATTAQUE Désormais aux SALARIÉ-E-S DES AUTRES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES !!!

Dans un communiqué du 19 juin, l'Ordre National Infirmier annonce, sous couvert de défense de la qualité des soins, le dépôt de 6 nouvelles plaintes au motif « *d'exercice illégal de la profession infirmière en bloc opératoire* » à l'encontre de collègues « Techniciens de surface, aide soignants... »

Ces pratiques inadmissibles relèvent d'une stratégie de défense d'intérêts purement corporatistes, et d'une escalade scandaleuse pour justifier une légitimité quasi inexistante quand moins de 5% de toute la profession a participé aux élections d'avril 2014 !

L'ONI jette le discrédit sur l'ensemble des professionnel-le-s qui, quotidiennement, assurent 24h/24h, 365 jours sur 365, en équipe pluridisciplinaire, la prise en charge des soins de la population.

Après plusieurs années de silence sur des dossiers essentiels de la profession infirmière (comme la perte de la reconnaissance de la pénibilité, les glissements de tâches, le non respect des qualifications, le manque

d'effectifs, l'insuffisance de moyens et autres restrictions budgétaires), l'ONI confirme qu'il lui est visiblement plus aisé de s'en prendre aux salarié-e-s plutôt que de s'engager pour la reconquête du financement d'une sécurité sociale solidaire.

**NON À L'ORDRE  
INFIRMIER!**



Alors que le gouvernement présente un projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale rectificatif pour 2014 contenant de nouvelles mesures d'austérités budgétaires, quand la Cour des Comptes préconise de nouvelles suppressions d'emplois dans la Fonction Publique Hospitalière, l'ONI pourrait peut-être envisager de déposer plainte pour « *mise en danger de la vie d'autrui* » ... Qui sait ?

A la lumière de ces éléments, à l'heure où la Ministre envisage de rendre facultative l'adhésion à l'Ordre Infirmier, voire son abrogation, dans la prochaine

« loi de santé », la Fédération CGT Santé - Action Sociale réaffirme qu'il est **URGENT** de mettre un terme définitif à l'Ordre National Infirmier, comme à tous les Ordres professionnels.



Parce que les conditions de formations et d'exercice des infirmières, comme de l'ensemble des professionnels, relèvent du financement de la Sécurité Sociale,

**LA CGT APPELLE LES INFIRMIER-E-S  
ET L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
À SE RASSEMBLER, DANS L'UNITÉ, ET À PARTICIPER MASSIVEMENT À  
LA JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES  
DU JEUDI 26 JUIN 2014.**



# Les Salariés des Cliniques et des EHPAD entrent en résistance !

**Le 25 juin fut une belle journée de mobilisation autour des salarié-e-s de la FHP.**

Les premières remontées sont très encourageantes. Elles nous permettront d'afficher nos possibilités de résister aux employeurs :

- 👉 300 salarié-e-s mobilisés sur Montpellier,
- 👉 300 dans la région Auvergne,
- 👉 Plus de 300 à Clermont-Ferrand sur 4 cliniques (photos)

- 👉 de 150 à 200 sur Lille,
- 👉 à Bois-Bernard (62) : malaise à l'hôpital privé, le personnel a prolongé la grève jeudi 26 !
- 👉 100 salarié-e-s à Toulouse après une mobilisation d'envergure
- 👉 Assemblées Générales, port de brassards, distribution de tracts, des Délégations CGT ont été reçues auprès des ARS et de la FHP régionale.
- 👉 3 500 pétitions ont été remises à la FHP et seront transmises au ministère.

Source : Article La voix du Nord



## UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE A EU LIEU DANS L'ÉTABLISSEMENT MEDICA FRANCE DE LILLE À L'OCCASION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES (DP)

Pourtant, rien n'était gagné d'avance, la CGT n'y étant pas implantée.

Le résultat est magnifique : la CGT emporte 82% des voix, c'est une véritable rafle de tous les sièges ! Le secrétaire général CGT a su contrer l'UNSA, malgré la présence des représentants de ce syndicat le jour même des élections.

Cette victoire est essentielle et doit faire référence, car dans le groupe Korian - Medica, la représentativité CGT doit être renforcée coûte que coûte afin de contrer la CFTD et l'UNSA qui font le jeu de cet employeur en utilisant l'opacité. On se demande d'ailleurs qui sont les patrons, puisque ces pseudo syndicats réclament même des sanctions contre les mauvais salariés !



**Des élections auront lieu début 2015, c'est maintenant que la mobilisation doit débuter !!!**

**Poursuivons notre mouvement national du 25 juin 2014.**





## COMMISSIONS NATIONALES PARITAIRES DE NÉGOCIATIONS COMPTES-RENDUS DES 17 ET 23 JUIN 2014

### ↳ Séance du 17 Juin

La CFDT lit une déclaration fédérale d'une tonalité agressive à propos d'un texte « santé au travail » qu'elle a signé à l'UNIFED. Ce texte vide de toute avancée a fait l'objet d'une opposition majoritaire CGT-SUD-FO.

**Voir Déclaration liminaire de la CGT** sur ce même thème, sur le site fédéral.

#### **Complémentaire santé :**

Dès l'entrée, la CGT rappelle qu'elle n'acceptera pas de négocier sur la base 1 (correspondant au panier de soins ANI) et qu'elle exige, pour le moins, 50 % de participation employeur. Les organisations syndicales CFE/CGC et CFTC étaient prêtes à accepter la base 2 d'un niveau de couverture encore très bas, s'associant au discours employeur sur le manque de moyens financiers. **La fermeté de la CGT rejointe par FO et SUD a contraint le SYNEAS et la FEGAPEI à proposer une base de cotisation à 46 euros avec une prise en charge à 50 %, soit 23 euros de reste à charge pour le salarié.**

Les employeurs disent avoir rencontré la DGCS et que ce niveau de participation se situerait à l'extrême limite de l'acceptable. Au regard des réponses reçues des assureurs à l'appel d'offres, un tel montant de financement correspondrait au financement de base 2 (cf. Document tableau annexe).

La CGT se positionne clairement en indiquant qu'un tel niveau de garantie est insuffisant et revendique la base 3.

Au final, proposition est faite de contacter, à nouveau, tous les organismes assureurs afin de les informer que la CNPN opte pour la base 3 avec une cotisation de 46 euros maximum.

Sont aussi proposées la prise en charge du conjoint pour 46 euros et 23 euros par enfant, ainsi que la gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

La CGT demande également que soit étudiée l'option d'un paiement de cotisation proportionnelle au salaire.



### ↳ Séance du 23 Juin

Les réponses reçues des assureurs à notre demande sont positives (AG2R, Chorum, Intégrance/Adeis, Klesias, Malakoff-Médéric). Seule la Mutuelle Générale n'accepte pas la proposition. Certains assureurs disent être incertains quant à la pérennité des tarifs et évoquent des baisses de garanties ou une augmentation de la cotisation du conjoint. Les employeurs ainsi que certaines organisations de salariés reprennent cet argumentaire.

La CGT est convaincue de la possibilité pour les assureurs d'assumer un bon niveau de prestation santé en maintenant le niveau de cotisations proposé. De plus, elle rappelle que seul le coût de la cotisation salarié concerne les employeurs et la DGCS, puisqu'il sera le seul à faire l'objet d'une participation. Conjoints et enfants relèvent de la seule prise en charge du salarié et

ne regardent donc ni les financeurs, ni les employeurs. La CGT demande de procéder à la mise en œuvre d'un accord sur les bases proposées le 17 juin. Nous ne comprenons pas les propositions des employeurs et de certaines organisations syndicales tendant à baisser le niveau du régime de façon préventive sur la seule foi des « craintes » de certains assureurs.

La négociation s'arrête à ce stade, la suite et la finalisation étant prévues lors de deux **prochaines séances de CNPN, les 1<sup>er</sup> et 3 juillet 2014.**

Comme prévu à l'ordre du jour, il est procédé à la désignation des assureurs : finalement, les 5 organismes ayant répondu positivement aux propositions de la CNPN sont retenus.

## **CCNT 66 COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :**

### Propositions soumises à la négociation

Remboursement total dans la limite des frais réels avec remboursement de la Sécurité sociale inclus (sauf pour les forfaits)				
Garanties BASE CONVENTIONNELLE	Base 1 (panier de soins prévisionnel)	Base 2	Base 3	Base 4
<b>Frais d'hospitalisation</b>				
<b>Chirurgie - Hospitalisation : Conventioneer</b>	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
<b>Forfait hospitalier</b>	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour
<b>Chambre particulière par jour : Conventioneer</b>	non couverte	100 % des FR dans la limite de 1% du PMSS (soit 31,29 €)	100 % des FR dans la limite de 2% du PMSS (soit 62,58 €)	100 % des FR dans la limite de 3% du PMSS (soit 93,87 €)
<b>Personne accompagnante : Conventioneer</b>	non couverte	100 % des FR, dans la limite de 1% du PMSS (soit 31,29 €)	100 % des FR, dans la limite de 1,5% du PMSS (soit 46,94 €)	100 % des FR, dans la limite de 3% du PMSS (soit 93,87 €)
<b>Frais médicaux</b>				
<b>Consultations - visites Généralistes</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Consultations - visites Spécialistes</b>	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR
<b>Pharmacie</b>	100% BR (vignettes blanches et bleues)	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Analyses</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Auxiliaires médicaux</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
<b>Actes techniques médicaux (petite chirurgie)</b>	100% BR	125% BR	150% BR	150% BR
<b>Radiologie</b>	100% BR	100% BR	125% BR	150% BR
<b>Orthopédie et autres prothèses</b>	100% BR	150% BR	200% BR	200% BR
<b>Prothèses Auditives</b>	100% BR	10% du PMSS par oreille (312,90 € pour 2 oreilles par an max)	20% du PMSS par oreille (625,80 € pour 2 oreilles par an max)	45% du PMSS par oreille (1 408,05 € pour 2 oreilles tous les 2 ans)
<b>Transport accepté par la Ss</b>	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

Source : Extrait du document "Analyse des réponses à l'appel d'offres Complémentaire Santé" de ARRA CONSEIL



# Juin, c'est pas « Vacances pour les luttes » !

SEMAINE  
DU  
18 AU 25  
JUN

**D**e nombreuses actions ont eu lieu sur tout le territoire dans le cadre de notre temps fort coordonné du 18 Juin sur les discriminations et contre la répression syndicale...

De nombreuses mobilisations, initiatives de piquets de grève dans les établissements, de motions adressées aux tutelles, directions d'établissements... Luttés aussi sur les conditions de travail, la retraite pour les AP, dans le privé, luttés gagnantes... Ça chauffe, la température monte...

## ▶ AP-HP :

Grève des personnels de ménage du siège de l'APHP sous-traitant (Sté Carrard) avec soutien de l'USAP CGT et l'UL du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Occupation de la cour intérieure du siège de l'APHP. La société prestataire de service « Carrard services » leur impose des conditions de travail inacceptables. La CGT du siège, l'USAP CGT et l'UL du 4<sup>ème</sup> arrondissement sont présentes et soutiennent pleinement leur lutte.

Les personnels et la CGT ont exigé l'ouverture de négociations tripartites avec la direction du siège, la direction de Carrard et les personnels avec la CGT.

Le donneur d'ordre APHP a été contraint de recevoir les grévistes avec la CGT. La direction générale va interpeller par courrier la société privée et l'Inspection du travail notamment

sur le non versement des salaires aux agents et sur les conditions de travail inacceptables.

### Leurs revendications :

- ▶ respect de la régularité des payes
- ▶ versement de l'ensemble des rémunérations avec titres de transport et arriérés de payes
- ▶ avenant au contrat de travail abrogeant la clause de mobilité
- ▶ fournitures des équipements nécessaires à leurs missions (blouses, blousons, chaussures de sécurité, gants...)
- ▶ respect des superficies de travail par agent
- ▶ arrêt immédiat des menaces et pressions en tous genres
- ▶ visite médicale par un médecin du travail

## ▶ EPSM ST AVÉ (56) :

AG CGT le 19 juin concernant les restrictions budgétaires et mesures de suppressions d'emplois, remise en cause RTT, suppressions et transformations de list... 2 Articles de presse dispo. Adressés à la FD. Refus d'engagement de la CFDT (Majoritaire)

La CGT déclare l'Établissement en lutte...

## ▶ CH LE MANS (72) :

**Appel CGT aux personnels de nuit à se mobiliser pour :**

- ▶ **Renforcer le pool de nuit** afin de soulager certaines équipes dont les services sont particulièrement lourds ponctuellement ;
  - ▶ **Sécuriser les bâtiments** afin que les patients et les soignants s'y sentent en sécurité ;
  - ▶ Un Droit à la formation respecté, plus d'auto-remplacement et de solutions à trouver nous-mêmes ;
  - ▶ **Harmoniser les pratiques de soins**, (plus de prises de sang à 5h pour soulager les équipes du matin, plus de distribution des médicaments la nuit, le personnel de jour en nombre suffisant afin que le SOMMEIL DU PATIENT soit respecté);
  - ▶ **Revaloriser la prime de nuit** (0,90 € nets par heure soit 8,10 € pour une nuit de 10 ou 12 h) ;
  - ▶ **Respect de notre rythme** par l'encadrement (plus de réunions de service entre 2 nuits du même roulement) ;
  - ▶ **Reconnaissance de la pénibilité du travail de nuit...**
- Des rencontres avec la DRH ainsi qu'un CHSCT exceptionnel ont permis de mieux sécuriser 3 bâtiments pour 2014 et de renforcer le pool de nuit pour soulager certains services.

## ▶ PSYCHOLOGUE HÔPITAL DE DREUX : LUTTE GAGNANTE

3 mois de mobilisation des psychologues avec la CGT (courrier à l'ARS, pétitions, grève à 100%, délégation chez le directeur, à l'ARS d'Orléans, communication presse écrite et TV)

L'ARS, vue la mobilisation massive des psychologues de Dreux, a donné injonction à la direction de l'hôpital de Dreux de tout faire pour que les actions soient mise en place fin 2014.

l'ARS a déclaré; "Nous sommes en dette avec cette profession "...

**Mise en place de concours permettant à 5 psychologues d'accéder à la stagiairisation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 5 autres au 1<sup>er</sup> janvier 2016**, ce qui était refusé par la direction, pour des raisons financières.

Le 23 juin 2014, la CGT, les psychologues et la direction ont signé un protocole d'accord actant la mise en place d'un concours en fin d'années 2014 et 2015.

Ces stagiairisations après concours se feront en dehors des 20 stagiairisations prévues cette année. **Décisions actées par les parties en présence.**

► **EPSM CAEN :**

600 hospitaliers, soutenus par la CGT, Solidaires et la FSU ont manifesté dans les rues de Caen. Une délégation a été reçue en préfecture par le Directeur de cabinet du Préfet et la représentante de l'ARS

Assemblée Générale dans un amphi de l'IFSI à côté du CHU : 69 établissements ou structures syndicales représentés (plus de 200 personnes).

Le mouvement s'est donné un nom :

« **CONVERGENCE DES HÔPITAUX EN LUTTE CONTRE L'HÔSTÉRITÉ** »

► **EPSM CHARCOT (56)**

**AG CGT-SUD**

Débrayage le 27 juin devant le Conseil de surveillance. Demandes du personnel pour le maintien :

- du protocole de 2002 et les RTT pour chaque grade.
- de la notation et de l'avancement de carrière actuel
- des remplacements.
- des repos compensateurs
- de la même prime de service pour l'ensemble du personnel

► **IQR VILLEJUIF (94) :**

Suite du mouvement avec appel à **AG le 23 juin** – Salaires, emplois, conditions de travail, droit syndical. Lutte dans le cadre des NAO.

► **CH VIERZON (18) :**

**Intervention CGT et FO au CTE sur :**

- la situation des contractuels
- la répartition des fermetures de lits pour la période estivale (le départ « inattendu » d'un chirurgien viscéral ne permet plus la continuité des soins dans ce secteur)
- les remplacements d'été (budget INSUFFISANT)
- les postes vacants sur l'EHPAD

**Appel à la mobilisation.**

► **CHU TOULOUSE :**

Suite à la remise en cause de leur **statut du droit à la retraite et à la reconnaissance de la pénibilité**, les auxiliaires de Puériculture des crèches du CHU (Rangueil, Purpan) ont déposé un préavis de grève reconductible à partir du mardi 24 juin 2014.

Elles exigent la garantie de leurs droits tels que définis dans le statut de la FPH, les maintiens dans la catégorie active et la majoration de durée d'assurance (un an tous les 10 ans) qui sont liés à leur grade et non à leur poste de travail.

**Les auxiliaires de puériculture du CHU de Toulouse revendiquent la pénibilité de leur métier** car leur quotidien est fait de postures et gestes répétés, de poids soulevés, d'effectifs importants de jeunes enfants, d'horaires atypiques, de bruits incessants...

↳ **Rassemblement du personnel prévu le 24 juin à 14h dans la cour de l'Hôtel-Dieu,**

↳ **Pétition**

**@INFOS-LUTTES**  
 N'hésitez pas à nous faire remonter toutes les luttes qui ont lieu dans vos établissements à :  
[luttes@sante.cgt.fr](mailto:luttes@sante.cgt.fr)

